



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

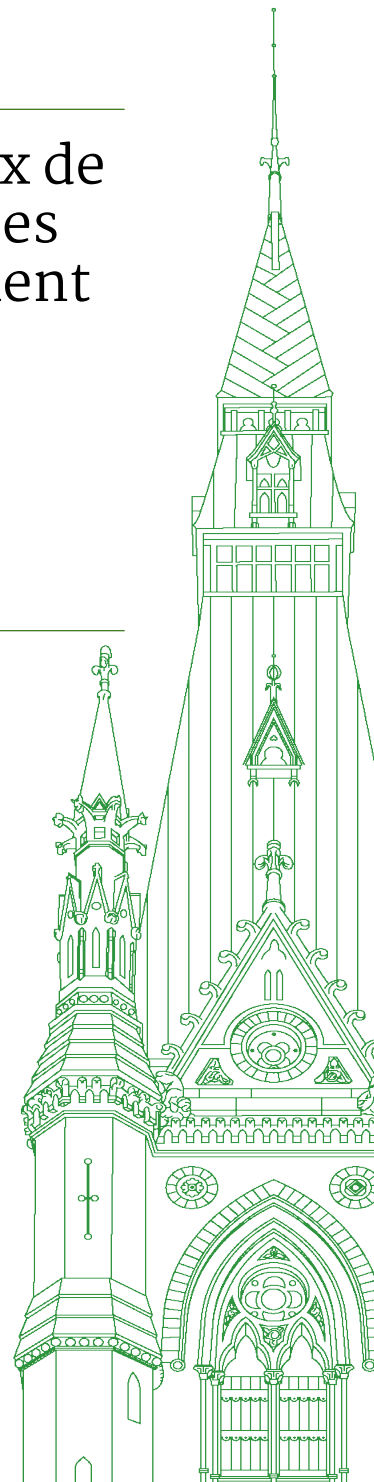
Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 23 mars 2026



Président : Fayçal El-Khoury

Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 23 mars 2026

• (1535)

[Français]

Le président (Fayçal El-Khoury (Laval—Les Îles, Lib.)): Je déclare la réunion ouverte.

Je vous souhaite la bienvenue à la 14^e réunion du Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Sous-comité le lundi 26 janvier 2026, le Sous-comité se réunit dans le cadre de son étude sur les répercussions mondiales de la répression transnationale.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

J'aimerais formuler quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Pour ceux qui sont sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français. Pour ceux qui sont dans la salle, vous pouvez utiliser l'oreillette et sélectionner le canal désiré.

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux premiers témoins.

[Traduction]

À titre personnel, nous accueillons M. Michael Doran, agrégé supérieur de recherche et directeur du Centre pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient au Hudson Institute, qui se joint à nous par vidéoconférence, et M. Ronald J. Deibert, professeur de science politique et directeur du Citizen Lab, à la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto.

De la Fondation pour la défense des démocraties, nous accueillons M. Tzvi Kahn, chargé de recherche et rédacteur principal. De l'organisme Hong Kong Watch, nous accueillons M. Landson Chan, agent des services d'assistance judiciaire. Nous accueillons également M. Maiwand Rahyab, fondateur et directeur général de

l'organisme Sociétés résilientes. Enfin, nous avons parmi nous M. Mehmet Tohti, directeur général du Projet de défense des droits des Ouïghours.

Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour faire une introduction. Veuillez essayer de respecter le temps imparti.

J'aimerais commencer par M. Michael Doran.

Michael Doran (agrégé supérieur de recherche et directeur, Centre pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient à Hudson Institute, à titre personnel): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Sous-comité. Je suis très heureux de profiter de cette merveilleuse occasion de venir témoigner.

La République islamique mène une campagne soutenue en sol occidental pour façonner nos choix politiques par l'intimidation et la coercition. La République islamique est aujourd'hui une dictature militaire dirigée par le Corps des Gardiens de la révolution islamique, ou CGRI. Le CGRI est une organisation terroriste djihadiste qui se consacre à faire avancer une révolution fondée sur une interprétation extrême de l'islam, en détruisant Israël, en expulsant les États-Unis du Moyen-Orient et en s'alignant avec la Russie et la Chine pour contrer l'ordre mondial établi.

Le régime est incompetent sur le plan économique. Il n'a aucune réponse crédible à l'inflation, au chômage, à la rareté de l'eau ou à l'effondrement des services publics. La vaste majorité des Iraniens rejettent le régime et son idéologie djihadiste. L'idéologie djihadiste ne commande plus une croyance, même parmi ceux qui la professaient auparavant. La République islamique ressemble donc à l'Union soviétique dans ses dernières années. C'est une société soudée non pas par la conviction, mais par le népotisme et la peur.

Malgré ce malaise, le CGRI continue de se considérer comme un chef de file révolutionnaire. Ses rangs sont remplis de fidèles croyants. Pour mener à bien ses aspirations révolutionnaires en dépit de ressources limitées, il a recours à la répression violente de toute opposition au pays et à l'application de tactiques de division pour mieux régner. Le CGRI applique la même méthode à la diaspora iranienne, en recrutant certains membres de la diaspora, en tuant et en exerçant des pressions sur d'autres, et en semant la division parmi le reste.

En 2018, le diplomate iranien Assadollah Assadi a utilisé une valise diplomatique pour faire entrer des explosifs en Europe et a dirigé un complot pour bombarder un rassemblement anti-régime en France, auquel participait Rudy Giuliani. Il a été condamné à 20 ans de prison en Belgique.

Le régime a aussi souvent recours à des mercenaires criminels pour pouvoir nier toute responsabilité.

En 2024, comme vous le savez tous, j'en suis sûr, des procureurs américains ont accusé des membres des Hells Angels dans le cadre d'un complot de meurtre sur commande visant un transfuge iranien. Certains des protagonistes étaient des Canadiens.

En mars 2025, le Trésor américain a sanctionné un gang criminel et son chef, Rawa Majid, pour avoir orchestré une attaque contre l'ambassade israélienne à Stockholm. Ce gang a recruté et manipulé des adolescents d'à peine 13 et 14 ans au moyen d'applications chiffrées. Le premier ministre suédois a publiquement accusé l'Iran d'avoir dirigé ce complot.

Très peu d'États sur la planète — s'il y en a — instrumentalisent l'immunité diplomatique, les valises diplomatiques et les institutions des ministères des Affaires étrangères pour mener des activités terroristes. Aucun autre État ne fait appel à des réseaux criminels pour nier sa responsabilité dans des opérations coercitives. La République islamique cible l'opposition iranienne dans ses attaques, mène des complots de vengeance contre les États-Unis et contre des dirigeants israéliens, et se livre à de la persécution religieuse contre des communautés juives qui n'ont aucun lien avec Israël.

La prise d'otages est au cœur du système de coercition de l'Iran. Dans le cadre de la crise actuelle, le procureur général de l'Iran a publiquement averti, le 9 mars, que les Iraniens de la diaspora qui sympathisent ou coopèrent avec les États-Unis et Israël ou les soutiennent pourraient voir leurs biens en Iran être confisqués. Les membres de la diaspora qui dénoncent le régime découvrent régulièrement que leurs proches en Iran ont été convoqués, interrogés et, dans bien des cas, emprisonnés par le régime.

En juin 2025, des agents du régime ont pris en otage des membres de la famille d'une présentatrice internationale iranienne à Téhéran, puis ont déclaré qu'ils ne seraient libérés que si elle démissionnait. Des experts des Nations unies ont par la suite révélé que 45 journalistes et 315 de leurs proches avaient fait l'objet de menaces dans sept pays, dont le Canada.

Les appels à l'apaisement à l'égard de la République islamique lancés par des membres de la diaspora visent à garantir que leurs proches en Iran ne seront pas ciblés. Le fait d'exhorter les États-Unis et le Canada à exercer des pressions sur la République islamique entraîne de graves conséquences.

Il en résulte un biais structurel dans notre discours. Étant donné que la diaspora iranienne joue un rôle prépondérant pour expliquer l'Iran au reste du monde, les tactiques d'intimidation du CGRI façonnent ce que les gouvernements démocratiques entendent, qui ils consultent et les options qu'ils envisagent. Encore une fois...

• (1540)

Le président: Je vous demanderais de conclure, s'il vous plaît. Merci.

Michael Doran: J'ai terminé. Je voulais simplement dire qu'aucun autre État sur la planète ne se comporte de la sorte, et nous devons être clairs à ce sujet.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

J'invite M. Ronald Deibert à prendre la parole pour cinq minutes.

Ronald J. Deibert (professeur de science politique et directeur du Citizen Lab, Munk School of Global Affairs and Public Policy, Université de Toronto, à titre personnel): Merci, monsieur le président. Merci, mesdames et messieurs les membres du

Comité. Je m'appelle Ron Deibert. Je suis le directeur du Citizen Lab de l'Université de Toronto. Je suis heureux de témoigner aujourd'hui au sujet de la répression transnationale, qui, je crois, est de plus en plus sophistiquée et prend de plus en plus d'ampleur dans le monde entier, y compris ici, au Canada.

Depuis plus de 15 ans, les enquêtes menées par le Citizen Lab montrent comment les gouvernements profitent d'un marché de mercenariat de surveillance peu réglementé et extrêmement sophistiqué pour pirater, suivre et neutraliser l'opposition politique et la société civile à l'intérieur comme à l'extérieur de leurs frontières.

Dans le cadre de ces travaux de recherche, nous avons parlé à des centaines de victimes, et ces entrevues ont fait ressortir des expériences communes. Les victimes qui ont subi de la torture et d'autres formes de répression et qui, pour leur sécurité, ont fui leur pays pour aller vivre ailleurs, comme au Canada, se sont vite rendu compte qu'elles n'étaient pas du tout en sécurité. Toute impression d'avoir trouvé refuge se dissipe lorsque le gouvernement qu'elles ont fui parvient à les harceler, à les surveiller et les suivre au-delà des frontières.

Ces victimes ne savent pas vers qui se tourner et ne reçoivent que peu d'aide lorsqu'elles signalent ce qu'elles vivent aux autorités. Les plaintes officielles soumises aux forces de l'ordre ne donnent généralement aucun résultat, les autorités locales étant soit incapables d'identifier les coupables, soit incapables de faire assumer aux gouvernements étrangers la responsabilité de leurs actes lorsqu'elles parviennent à les identifier.

Cela a souvent des répercussions dévastatrices qui incitent les gens à se retirer de la vie publique.

Malgré certains progrès, dont je serai heureux de parler pendant la période de questions, je crois que la répression transnationale prendra énormément d'ampleur au cours des prochains mois en raison de trois facteurs, à commencer par le virage autoritaire qu'on observe aux États-Unis. Nous sommes tous témoins de ce qui se passe au sud de la frontière et, en tant que Canadiens, nous entendons clairement les menaces qui pèsent sur notre souveraineté.

Cette triste situation entraîne de nombreuses répercussions, y compris à l'égard du sujet de la présente audience. Les États-Unis sont passés de la lutte contre la répression transnationale à un important catalyseur de cette répression. L'administration Trump a affecté 85 milliards de dollars à l'Immigration and Customs Enforcement, ou ICE, transformant cette agence en une force paramilitaire secrète équipée des plus récents logiciels mercenaires d'espionnage et de reconnaissance faciale. Ses agents se promènent dans les rues sans pièces d'identité, en tenues de combat, lourdement armés, et ils kidnappent régulièrement des gens ou s'introduisent dans les maisons sans mandat ni cause probable. Les associés et les membres de la famille de Trump agissent comme conseillers politiques tout en s'enrichissant grâce aux cheikats du Golfe, qui sont les pires auteurs de répression transnationale au monde.

Ce changement normalisera la répression par l'État et enhardira les dictateurs.

Le deuxième facteur est l'intelligence artificielle. L'IA augmentera l'ampleur et la précision de la répression transnationale. Cette technologie peut maintenant être utilisée pour identifier rapidement des utilisateurs anonymes sur les médias sociaux et générer des campagnes de désinformation hyperréalistes. Elle sera mise à contribution dans tous les aspects des trousseaux d'outils de répression des dictateurs.

Il est préoccupant de voir que le gouvernement canadien semble très enthousiaste à l'égard de l'IA, mais qu'il ne s'attaque pas aux préjugés qui en découlent. Le gouvernement a signé un accord de collaboration sur l'IA avec les Émirats arabes unis, un régime qui mène depuis longtemps des activités de surveillance contraires à l'éthique. Ce gouvernement n'est pas prêt à faire face au tsunami de répression qui s'apprête à déferler sur nous en raison de l'IA.

Le troisième facteur est la géométrie variable. Le premier ministre Carney a récemment présenté une politique étrangère reposant sur la géométrie variable, c'est-à-dire une forme de réalisme fondé sur les valeurs. En pratique, cela se traduit par des partenariats avec d'importantes sources de répression transnationale, comme la Chine et la Russie. La protection des citoyens repose sur la protection des droits de la personne à l'échelle internationale. Ce changement de politique étrangère révèle un assouplissement à cet égard.

Voici ce que je recommande compte tenu du tsunami de répression transnationale qui est à nos portes.

Premièrement, il faut mobiliser la base communautaire. Le gouvernement doit travailler de très près avec les communautés de la diaspora touchées. Les victimes ont besoin d'une ligne d'aide facilement accessible où elles seront immédiatement prises en charge. Il faut annuler les compressions budgétaires dans les systèmes de soutien à l'immigration et aux réfugiés, qui surviennent au moment même où ces gens en ont le plus besoin.

Deuxièmement, il faut transformer les promesses en mesures concrètes. Le Canada n'a pas encore mis en place de contrôles à l'exportation ou d'autres restrictions contre les fournisseurs mercenaires d'outils de surveillance. Nous devons également tenir les personnes responsables de leurs actes en leur imposant des sanctions et en restreignant leurs visas.

Troisièmement, il faut réglementer l'intelligence artificielle. Dans ce domaine, le gouvernement devrait cesser toute coopération avec des gouvernements reconnus comme faisant de la répression transnationale. Nous devons exiger que les plateformes technologiques effectuent des vérifications indépendantes démontrant une diligence raisonnable.

• (1545)

Enfin, nous devons revoir l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs. Nous ne pouvons plus estimer que les États-Unis respectent une « norme élevée » en matière de droits de la personne. Nous devons repenser cet accord en même temps que les risques de répression transnationale provenant du sud de la frontière.

Le Canada s'est toujours enorgueilli...

Le président: Veuillez conclure. Nous avons dépassé le temps imparti.

Ronald J. Deibert: Nous devons adapter notre approche de manière à ce qu'elle se démarque davantage, non seulement par nos paroles, mais aussi en agissant en conséquence.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci.

J'invite M. Tzvi Kahn à prendre la parole pour cinq minutes.

Tzvi Kahn (chargé de recherche et rédacteur principal, Fondation pour la défense des démocraties): Monsieur le président, honorables membres du sous-comité, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner. Je suis heureux d'être ici au nom de la Fondation pour la défense des démocraties, un institut de recherche non partisan situé à Washington, D.C., où je suis chargé de recherche et rédacteur principal, pour vous parler de la répression transnationale réalisée par la République islamique d'Iran.

L'Iran et la République islamique d'Iran sont deux entités distinctes. Contrairement à la République islamique, l'Iran désigne la civilisation historique millénaire de la Perse, enracinée et manifestée dans une nation à l'intérieur de frontières établies. La République islamique, quant à elle, est enracinée dans une idéologie religieuse dont les aspirations ne sont pas limitées par la géographie. En fait, la croyance radicale et révolutionnaire des chiites de la République islamique a des ambitions plus larges qui transcendent les lignes sur une carte.

En ce sens, quand je parle des ecclésiastiques qui dirigent la République islamique, je pèse mes mots. Je les décris comme le régime en Iran, et non le régime iranien. C'est une distinction cruciale, car il n'y a rien d'iranien dans le régime qui gouverne l'Iran aujourd'hui. En fait, pour utiliser une description plus juste, je dirais que la République islamique est une entité étrangère qui occupe une nation, l'Iran. Cette entité se sert de cette occupation pour mener une campagne de répression transnationale ciblant les dissidents à l'extérieur de ses frontières.

Comme le stipule l'acte de constitution de la République islamique, le Corps des Gardiens de la révolution islamique, ou CGRI, qui dirige cette campagne, cherche à remplir « la mission idéologique du djihad à la manière de Dieu, c'est-à-dire étendre la souveraineté de la loi de Dieu dans le monde ». Ainsi, depuis 1979, la République islamique a enlevé la vie ou comploté pour causer des préjudices à des centaines de critiques dans le monde entier, notamment en Irak, en Turquie, aux Émirats arabes unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Autriche et en Suisse, pour ne nommer que ceux-là.

Aux États-Unis, d'où je viens, la République islamique a tenté de tuer Masih Alinejad, une militante irano-américaine des droits de la personne. Elle a également comploté pour assassiner le président Trump. Le régime a même sanctionné mon organisation, la Fondation pour la défense des démocraties, et menacé de commettre des actes de violence contre nous. Par ailleurs, quelque 700 agents du CGRI vivaient au Canada. Le Service canadien du renseignement de sécurité a récemment déclaré qu'il avait contrecarré de nombreuses menaces mortelles contre le Canada émanant de la République islamique. Pas plus tard que la semaine dernière, le département de la Justice des États-Unis a dévoilé des documents judiciaires indiquant que le régime aurait offert une prime de 250 000 \$ à un cartel de la drogue pour tuer l'ancienne politicienne ontarienne Goldie Ghamari.

Puisque l'idéologie de la République islamique motive les activités de répression transnationale de cette dernière, et puisque cette idéologie inspire ses partisans partout dans le monde, la menace que le régime fait peser sur le Canada s'étend au-delà des agents directement employés par Téhéran. Au cours des dernières années, et en particulier depuis les atrocités du 7 octobre 2023 commises par le Hamas, qui est un mandataire du régime en Iran, le nombre d'attaques contre des Juifs et des Iraniens, menées par divers acteurs, a considérablement augmenté au Canada. Or, les points de vue de la République islamique, qui ont contribué à orchestrer les atrocités du 7 octobre, sont au cœur du sentiment idéologique islamiste mondial, ce qui fait du régime l'ultime complice de ces attaques au Canada.

À ce titre, Ottawa devrait reconnaître que, puisque le credo de la République islamique constitue sa raison d'être, elle ne mettra pas fin à ses activités de répression transnationale tant et aussi longtemps que le régime restera au pouvoir. Sans ces croyances, la République islamique ne serait tout simplement pas la République islamique. Cela signifie que la diplomatie ne pourra à elle seule mettre fin à la menace. Pour cette raison, je crois qu'Ottawa devrait indiquer clairement, sans l'ombre d'un doute, qu'il soutient la campagne militaire des États-Unis et d'Israël contre la République islamique ainsi que la venue d'un nouveau gouvernement démocratique en Iran. Les appels récents à la désescalade à Ottawa sont contre-productifs, car mettre fin prématurément à la campagne militaire assurerait en fin de compte la survie du régime. Dans le même ordre d'idées, je recommande également qu'Ottawa prenne des mesures immédiates pour expulser tous les agents du CGRI du Canada.

Monsieur le président, je me présente devant ce sous-comité en tant qu'Américain qui croit en la relation spéciale historique entre les États-Unis et le Canada. Dans ce contexte, je suis conscient des tensions qui existent entre Ottawa et Washington depuis un an, mais je crois que les États-Unis et le Canada ont tous deux intérêt à voir l'Iran être libéré. La République islamique est une menace pour nos deux pays. En nous unissant pour cette cause commune, nous contribuons à notre sécurité mutuelle et promouvons nos valeurs communes.

Je vous remercie encore une fois de m'avoir donné l'occasion de témoigner.

• (1550)

Le président: Merci. Bien sûr, nous avons un intérêt commun à respecter notre souveraineté des deux côtés de la frontière.

J'invite M. Landson Chan à prendre la parole pour cinq minutes.

Landson Chan (agent des services d'assistance judiciaire, Hong Kong Watch): Merci, monsieur le président.

Je m'appelle Landson Chan, agent des services d'assistance judiciaire à Hong Kong Watch.

Hong Kong Watch a documenté des cas qui montrent comment la diaspora hongkongaise au Canada est ciblée par des activités de répression transnationale, notamment par des actes de harcèlement, d'intimidation et de surveillance. Dans un cas, une militante de la diaspora hongkongaise a reçu des menaces anonymes en raison de ses activités de défense de la démocratie. Les messages comprenaient des vidéos violentes et des références à son petit ami, à son employeur et à son adresse au travail. Dans un autre cas, un cofondateur d'un groupe communautaire de la diaspora hongkongaise qui a aidé plus de 30 demandeurs d'asile hongkongais a reçu des mes-

sages anonymes sur Telegram montrant des images de sa maison et l'avertissant qu'on le tabasserait dans le quartier chinois. Nous avons également documenté des cas où des membres de la famille ont été ciblés. Une militante de Hong Kong a reçu des messages anonymes faisant référence à un voyage familial privé où on l'avertissait que sa jeune fille pourrait être blessée.

Il est important de noter que ces incidents ne touchent pas seulement des activistes. À Toronto, un travailleur communautaire qui ne mène aucune activité de défense des droits a reçu des courriels menaçants sur son lieu de travail après avoir assisté à une activité communautaire à Hong Kong, ce qui l'a forcé à quitter son emploi. Ces cas montrent une tendance claire et croissante à la répression transnationale ciblant la diaspora hongkongaise.

Parallèlement, les autorités de Hong Kong ont offert des primes publiques à 34 militants à l'étranger, dont Joe Tay, citoyen canadien et candidat aux élections fédérales. Au cours de la campagne électorale de 2025, des affiches de style « recherché » ciblant Joe Tay ont été diffusées sur de nombreuses plateformes de médias sociaux. La GRC l'a informé qu'elle avait reçu des renseignements crédibles indiquant qu'il risquait d'être blessé. Il a également signalé qu'un véhicule inconnu se trouvait à l'extérieur de sa maison et que ses bénévoles étaient suivis. De plus, en 2025, un député a suggéré publiquement d'amener Joe Tay au consulat chinois pour réclamer une prime d'environ 170 000 \$, ce dont il s'est excusé par la suite. Ces incidents se sont produits quelques semaines après sa nomination, à la fin de mars 2025, en pleine période électorale. Après les élections, ses proches à Hong Kong ont été arrêtés et interrogés par la police de Hong Kong.

Plus récemment, le père d'Anna Kwok, une autre militante pro-démocratie « recherchée » de Hong Kong, a été condamné à Hong Kong. Son cas montre comment les conséquences juridiques peuvent aller au-delà des militants eux-mêmes et toucher des membres de leur famille. Ces développements reflètent les revendications extraterritoriales en matière d'application de la loi enchâssées dans la loi sur la sécurité nationale de la République populaire de Chine.

En janvier 2026, les déclarations communes des dirigeants canadiens et chinois faisaient référence à la coopération en matière d'application de la loi, soulevant des préoccupations au sujet des garanties et des risques liés à l'échange de renseignements, surtout compte tenu des préoccupations passées concernant les soi-disant « stations de police » chinoises au Canada. Les résultats des enquêtes ne sont toujours pas clairs. Bien que le Canada ait adopté une loi sur la transparence en matière d'influence étrangère en 2024, il n'existe toujours pas de registre fonctionnel en date du mois de mars 2026, et aucune poursuite n'a été intentée publiquement en vertu de ce cadre.

Cet enjeu ne concerne pas uniquement la diaspora hongkongaise. Il touche également la souveraineté, la sécurité et l'intégrité démocratique du Canada. La répression transnationale réduit au silence les voix au sein des communautés de la diaspora et décourage la participation civique.

En réponse, nous recommandons que le gouvernement du Canada adopte une approche axée sur la prévention, la protection et la punition. Premièrement, le Canada devrait accélérer la mise en œuvre complète du registre pour la transparence en matière d'influence étrangère et établir un mécanisme de signalement officiel pour les victimes de répression transnationale. Deuxièmement, les organismes d'application de la loi et de renseignement devraient offrir une protection adéquate aux victimes et aux personnes à haut risque qui sont la cible de menaces liées à des acteurs étatiques étrangers. Enfin, le Canada devrait prendre des mesures diplomatiques et imposer des sanctions ciblées lorsque des acteurs étrangers commettent des actes de répression transnationale.

Le Canada doit demeurer un endroit où les gens peuvent s'exprimer librement sans craindre d'être intimidés par des gouvernements étrangers. Merci.

• (1555)

Le président: Merci. Vous avez bien respecté le temps imparti.

J'invite M. Maiwand Rahyab à prendre la parole pour cinq minutes.

Maiwand Rahyab (fondateur et directeur général, Sociétés résilientes): Merci beaucoup, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du sous-comité, de me donner l'occasion de témoigner devant vous.

Je m'appelle Maiwand Rahyab. Je suis le fondateur et le directeur général de Sociétés résilientes, une institution canadienne qui soutient des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de la personne en exil qui travaillent sous la pression d'entités autoritaires.

Je suis arrivé au Canada il y a trois ans, après avoir été forcé de m'exiler à la suite de la prise de contrôle de l'Afghanistan par les talibans. Au cours des dernières années, mon organisation a mené des recherches sur les expériences des militants et des défenseurs des droits de la personne exilés, notamment au Canada.

Nos conclusions sont claires. Pour beaucoup, traverser une frontière ne mène pas à la sécurité. La répression les suit. Les personnes exilées au Canada continuent d'être victimes de harcèlement en ligne, de surveillance, de coercition par l'entremise de membres de leur famille à l'étranger et de pressions exercées par des réseaux transnationaux. Au fil du temps, ces actes façonnent les comportements, réduisent la participation et mènent à l'autocensure, même au sein d'une société démocratique. Cela ne touche pas seulement la sécurité individuelle, mais aussi l'intégrité même de l'espace civique au Canada.

Ce que nous voyons au Canada reflète une tendance mondiale plus large. L'oppression transnationale prend de l'ampleur. Elle devient plus réseautée, plus adaptable et de plus en plus normalisée. L'attention publique se concentre souvent sur des cas très médiatisés, comme des assassinats, des enlèvements ou des cyberattaques majeures.

Les formes les plus courantes et souvent les plus efficaces sont celles qui font moins de bruit. Ce sont les messages qui restent sans réponse, les membres de la famille qui subissent des pressions et les avertissements qui poussent quelqu'un à cesser ses activités. Ce sont les formes d'oppression au quotidien. Cette oppression est subtile, elle est facile à nier et elle peut être menée à grande échelle. Elle réduit les gens au silence avant qu'ils ne deviennent suffisamment visibles pour être protégés.

À la base, l'oppression transnationale ne cherche pas seulement à intimider ses cibles, mais aussi à leur enlever leur capacité d'agir. Les régimes autoritaires n'essaient pas seulement de faire en sorte que les exilés ne se sentent pas en sécurité; ils essaient de faire en sorte qu'ils ne puissent pas s'organiser, les dénoncer ou influencer les autres. Cependant, les militants et les défenseurs des droits de la personne en exil ne sont pas des victimes passives. Ce sont des voix crédibles pour la démocratie, avec des réseaux, des connaissances et des expériences vécues, mais seulement si elles sont en mesure de demeurer actives.

Il s'agit d'un défi mondial. Aucun pays ne peut régler le problème à lui seul. L'oppression transnationale traverse les frontières, exploite les lacunes juridiques et prospère lorsque les moyens de la contrer sont fragmentés. En même temps, le leadership national est important.

Le Canada est à la fois une destination pour ceux qui cherchent refuge et un espace où des régimes étrangers tentent d'exercer un contrôle. Cette réalité place le Canada en première ligne, mais aussi en position de devenir un chef de file. En 2025, sous la présidence du Canada au G7, les dirigeants ont reconnu la répression transnationale comme une menace croissante et se sont engagés à s'y attaquer collectivement. La question qui se pose maintenant est: comment le Canada donnera-t-il suite à cet engagement?

Je recommande que le Canada adopte une approche de « refuge civique », un concept avancé par Sociétés résilientes en 2025. Un refuge civique n'est pas simplement un pays qui offre la sécurité; c'est un pays qui protège et qui facilite. Il protège les personnes contre l'oppression transnationale grâce à des mécanismes de signalement plus solides, à des réponses coordonnées, à des outils juridiques actualisés et à des conséquences réelles pour les auteurs de ces actes. Il crée également les conditions nécessaires pour que les acteurs civiques exilés puissent demeurer actifs en leur donnant accès à des réseaux, à du mentorat, à des services de soutien en santé mentale et en sécurité numérique, ainsi qu'à des moyens de participer à la vie publique et aux espaces stratégiques. Il reconnaît les militants exilés non pas comme des bénéficiaires de services de protection, mais comme des contributeurs à la société canadienne et à la résilience démocratique mondiale.

Si nous n'intervenons que sous l'angle de la sécurité, ce ne sera pas suffisant. L'objectif de la répression n'est pas seulement de causer des préjudices, mais aussi de réduire au silence. La réponse la plus efficace ne se limite pas à protéger les victimes, mais aussi à rétablir leur capacité d'agir, ce qui représente un investissement stratégique dans la résilience démocratique au pays et ailleurs dans le monde. Le Canada a l'occasion de veiller à ce que ceux qui défendent les droits et les libertés des gens soient non seulement en sécurité, mais aussi en mesure de contribuer à la solution et de poursuivre leur travail.

Merci. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1600)

Le président: Merci. Vous avez respecté la limite de temps.

J'invite maintenant M. Mehmet Tohti à prendre la parole pour cinq minutes.

Mehmet Tohti (directeur général, Projet de défense des droits des Ouïghours): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les députés, de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous nous penchons sur la question de la répression transnationale et de ses répercussions sur les gens et les collectivités. J'aimerais commencer mon témoignage en attirant votre attention sur le cas d'Huseyin Celil, qui est un bon exemple des préoccupations croissantes des victimes au Canada.

Dans trois jours, cela fera exactement 20 ans que M. Celil, un citoyen canadien, un père et un réfugié reconnu par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, a été enlevé à Tashkent, en Ouzbékistan, alors qu'il visitait la famille de sa femme. Il a été remis aux autorités chinoises, soumis à un procès à huis clos et condamné à l'emprisonnement à perpétuité. Pendant deux décennies, aucun représentant canadien et aucun membre de sa propre famille n'a été autorisé à le voir ou à lui parler une seule fois.

L'expérience de M. Celil n'est pas un exemple isolé d'injustice. C'est un cas typique de répression transnationale. Sa disparition est devenue un avertissement pour tous les Canadiens ouïghours que les enlèvements, la surveillance et la peur peuvent dépasser les frontières chinoises. Il s'agit également d'une attaque directe contre la souveraineté canadienne. Lorsque M. Celil a été enlevé, sa citoyenneté n'a pas simplement été ignorée; elle a été effacée. Depuis 20 ans, la Chine refuse de le reconnaître comme un Canadien. Il ne s'agit pas d'une erreur bureaucratique. C'est un acte délibéré de défi et une façon de nier notre souveraineté.

Il n'y a eu aucun accès consulaire au cours de ces 20 années. Malgré les efforts répétés des gouvernements canadiens précédents, nos représentants se sont vu refuser le droit de confirmer son état de santé, ses conditions de vie ou même son existence. Le déni de la citoyenneté canadienne et de l'accès consulaire a permis à la Chine d'affirmer qu'elle est en droit d'exiger la reconnaissance du Canada. De plus, la Chine ne reconnaît pas la double citoyenneté, ce qui signifie que si Huseyin Celil possède la citoyenneté canadienne — ce qu'on lui a accordé —, il n'est plus un citoyen chinois. Sa famille canadienne vit dans l'incertitude depuis 20 ans. Sa femme a été séparée de son mari, et ses quatre enfants ont grandi sans leur père. Le plus jeune ne l'a jamais connu. Il n'y a eu aucun appel téléphonique, aucune lettre, aucune visite. Ce silence n'est pas une conséquence secondaire; il fait partie de la punition. L'oppression transnationale consiste à miner la souveraineté nationale tout en suscitant la peur, en isolant les victimes et en dissuadant les autres de s'exprimer.

Le cas de M. Celil témoigne d'une tendance qui a été répétée depuis avec la diplomatie des otages, l'intimidation des communautés de la diaspora et la surveillance des résidents canadiens en sol canadien. La répression transnationale revient à exporter le contrôle autoritaire vers les sociétés démocratiques. Elle transforme des villes canadiennes comme Vancouver en extensions de l'ingérence étrangère. Les citoyens se demandent si leur gouvernement peut concrètement les protéger au moment où ils en ont le plus besoin.

Ce comité lutte fièrement contre les abus de ce type depuis longtemps. Le 22 octobre 2020, il a fait preuve de leadership et de courage en reconnaissant la réalité du génocide contre les Ouïghours et d'autres peuples turcs. Le Comité a exhorté le Canada à faire respecter les droits de la personne même lorsque c'est difficile sur le plan diplomatique. Aujourd'hui, alors que nous soulignons les 20 ans de cette injustice, le Comité a de nouveau l'occasion de montrer la voie.

Nous ne pouvons pas laisser cet anniversaire passer en nous limitant à exprimer nos préoccupations comme nous le faisons toujours. Après 20 ans, les préoccupations ne suffisent plus. Ce qui est de-

mandé au gouvernement est clair et se fait attendre depuis longtemps. En ce sens, j'ai préparé cinq appels à l'action urgents et directs.

Premièrement, il faut un accès consulaire immédiat et inconditionnel.

Deuxièmement, il faut une intervention diplomatique directe de haut niveau pour confirmer que M. Celil est en vie et permettre qu'on communique avec lui.

Troisièmement, il faut faire autoriser au moins un appel téléphonique entre M. Huseyin Celil et sa femme et ses enfants.

Quatrièmement, il faut renouveler les efforts pour obtenir sa libération et réunir sa famille.

Cinquièmement, il faut mieux protéger les Canadiens ouïghours qui sont victimes de harcèlement et d'intimidation ici au pays.

Pendant 20 ans, le Canada a échoué à changer le résultat. Le moins que nous puissions faire maintenant, c'est de poser l'acte humanitaire le plus élémentaire qui soit: entendre à nouveau la voix d'Huseyin Celil et le ramener chez lui. M. Celil est réduit au silence depuis deux décennies. Nous avons maintenant la responsabilité, en tant que législateurs et en tant que Canadiens, de nous exprimer en son nom.

À 11 heures, le 26 mars, jour du 20^e anniversaire de son emprisonnement, nous tiendrons une conférence de presse dans la tribune de la presse de la Chambre. J'invite tous les députés à participer à cette conférence de presse afin de soutenir un appel à l'action au nom d'Huseyin Celil.

• (1605)

Merci.

Le président: Merci.

J'aimerais maintenant entamer la première série de questions et de réponses, en commençant par M. Majumdar.

Vous avez la parole pour sept minutes.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins qui ont présenté des témoignages percutants sur la façon dont des régimes autoritaires mènent des activités de répression transnationale contre l'Occident et les démocraties du monde entier. Bon nombre d'entre vous ont vécu des expériences personnelles dans ce domaine, et nous vous remercions de votre courage et de votre persévérance tout au long de ces épreuves.

Monsieur Doran, je vais commencer par vous, si vous me le permettez. Votre témoignage était intéressant à bien des égards. J'aimerais revenir sur la façon dont les régimes autoritaires, au cours des 50 dernières années, ont travaillé à accroître leurs activités de répression transnationale en Occident. Au cours des 50 dernières années, nous avons vu la montée de la République islamique, et nous assistons peut-être maintenant à sa chute — du moins au début de sa chute. Nous avons également vu Pékin remplacer le Kremlin en tant que principal rival de l'Occident.

Quelle est l'approche que tous ces régimes autoritaires adoptent pour diviser l'Occident?

Michael Doran: Nous observons, surtout depuis le 7 octobre, une convergence de la propagande des Chinois, des Russes et des Iraniens à l'égard du système d'alliances américain. Je me concentre surtout sur le Moyen-Orient, mais je pense que vous constaterez que la propagande sur les thèmes de l'antisémitisme et de la haine contre les Israéliens est extrêmement productive pour les Chinois, les Russes et les Iraniens, et ce, à plusieurs égards.

Tout d'abord, ils dépeignent le système d'alliances américain comme un système colonialiste et génocidaire. Si Israël mène un génocide à Gaza, si c'est un État qui pratique l'apartheid, cela suppose que les États-Unis, qui sont le plus grand soutien d'Israël, sont à la tête d'un système qui impose l'apartheid. Cela creuse un fossé avec les États-Unis et Israël, et comme nous le voyons, l'administration actuelle à Washington a élargi la coopération militaire avec Israël au-delà de tout ce que nous avons connu dans le passé et considère Israël comme absolument essentiel à la sécurité américaine au Moyen-Orient. L'administration — et pas seulement l'administration actuelle, mais je pense que le gouvernement américain en général — veut réduire sa présence militaire au Moyen-Orient afin de réorienter ses ressources vers l'Asie orientale. Au Moyen-Orient, les Américains s'appuient davantage sur leurs alliés, à commencer par Israël.

Toute idéologie qui peut semer la discorde entre les États-Unis et Israël affaiblit les États-Unis, mais cela nous affaiblit aussi en touchant nos autres alliés. Il y a des manifestations contre Israël dans les rues européennes. Cela affaiblit la cohésion de l'alliance entre les États-Unis et l'Europe. Il en va de même sur nos propres campus, ici même aux États-Unis. Notre cohésion intérieure est affectée par la force de ces idéologies. Ce que vous constatez, c'est que les Chinois, les Russes et les Iraniens mènent leurs propres campagnes d'information, mais qu'ils utilisent également des outils de propagande en ligne pour amplifier les messages antisémites provenant de l'intérieur des États-Unis et d'ailleurs.

• (1610)

Shuvaloy Majumdar: Merci beaucoup, monsieur Doran.

M. Kahn, il ne me reste que quelques minutes, alors permettez-moi de vous poser cette question assez rapidement. Dans votre témoignage, vous avez indiqué que le département de la Justice a récemment révélé que quatre sites Web avaient publié des primes de 250 000 \$, dont une ciblant Elica Le Bon, leader d'opinion californienne, et une autre ciblant Goldie Ghamari, ancienne législatrice ontarienne. Dans quelle mesure voyez-vous le régime iranien propager ces types de menaces violentes contre des dissidents au sein des communautés iraniennes en Occident?

Tzvi Kahn: Nous le constatons partout dans le monde, en fait, mais surtout en Europe et aux États-Unis. Dans le cas de l'annonce du département américain de la Justice, ce que nous voyons en fait, c'est un effort du régime pour cibler à la fois les États-Unis et le Canada. Deux dissidentes — une Américaine et une Canadienne — ont été ciblées en même temps. Cela montre que les États-Unis et le Canada sont une seule et même cible dans cet effort du régime visant à menacer des dissidents chez nous, à cibler nos citoyens et à bouleverser notre mode de vie.

Shuvaloy Majumdar: Je vous remercie.

Lorsque vous découvrez que des attaques de ce genre sont perpétrées contre des dissidents qui sont des voix puissantes, tant en Iran qu'ailleurs dans le monde, que conseillez-vous aux gouvernements — à Ottawa comme ailleurs — de faire pour lutter ensemble

contre les actes de terrorisme dans nos rues et les outils technologiques employés par ce régime pour s'en prendre aux gens?

Tzvi Kahn: D'abord et avant tout, nous devons reconnaître que lorsque le Canada s'exprime, le monde écoute. Le Canada est depuis longtemps un leader des droits de la personne et de la lutte contre la répression transnationale. Nous devons parler d'une seule voix de l'antisémitisme et des dissidents qui ont été ciblés. Il y a de nombreuses façons de le faire.

Le Canada a déjà fait beaucoup en sanctionnant le CGRI, à l'instar des États-Unis. C'est quelque chose qui nous unit.

J'exhorte le Canada à poursuivre ce genre d'efforts à l'égard des dissidents ciblés, à sanctionner ceux qui se livrent à ces comportements et à coopérer pour faire appliquer les lois afin que nous puissions identifier ces responsables ensemble. Ce serait mon premier conseil pour que le Canada s'attaque à ce problème.

Shuvaloy Majumdar: Merci à vous deux.

Je vais céder mon temps de parole.

Le président: Merci, monsieur Majumdar.

J'invite M. Zuberi à prendre la parole pour sept minutes.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins de leur présence, en particulier ceux qui ont vécu des épreuves personnelles et qui poursuivent leur combat en dépit de la répression qu'eux et leurs proches subissent. Merci de tenir bon.

J'aimerais commencer par M. Tohti.

Vous avez souligné aujourd'hui le cas d'Huseyin Celil, un citoyen canadien qui, avec sa famille, subit cette horrible épreuve de séparation et d'incarcération depuis 20 ans. Pouvez-vous nous expliquer davantage comment cette affaire est un exemple de répression transnationale? Quelles leçons devrions-nous en retirer en tant que pays?

• (1615)

Mehmet Tohti: Les 20 dernières années ont été horribles pour sa famille et ses enfants, et aussi pour toute la communauté ouïghoure de la diaspora. Le gouvernement chinois voulait faire de lui un exemple pour effrayer les autres. C'était la tactique. Je connais personnellement Huseyin Celil. Nous avons cohabité. C'est un homme très pacifique qui adore sa famille.

Ce qui est le plus stupéfiant, c'est que malgré tous les efforts sincères des gouvernements canadiens précédents pour obtenir des nouvelles directement de M. Celil, le gouvernement chinois a complètement fait fi de sa citoyenneté, ce qui a eu comme effet de faire planer un doute quant à la citoyenneté canadienne et à la mesure dans laquelle le Canada peut offrir sa protection. Ça a créé une sorte d'onde de choc.

C'est pour cette raison que j'ai parlé de M. Celil dans ma déclaration liminaire. Cette affaire a marqué le début de la répression transnationale. On ne parlait pas de ce genre de répression transnationale il y a 20 ans. Le cas de M. Celil a mis un visage et un nom sur la répression transnationale. Ce citoyen canadien a été enlevé dans un pays étranger et condamné à la prison à vie. On lui a interdit tout accès consulaire pendant 20 ans. Imaginez: on ne sait même pas s'il est encore en vie.

Voilà pourquoi ce dossier est si important, et j'espère que tous les parlementaires prendront en charge cette affaire et demanderont au gouvernement de prendre des mesures concrètes.

Sameer Zuberi: Merci. Il y a eu beaucoup d'action parlementaire multipartite à ce sujet et sur cette affaire en particulier.

En ce qui concerne les tiers pays sûrs, nous savons que le Canada a offert d'accueillir les Ouïghours dans le cadre d'un programme de réinstallation. Il y a d'autres tiers pays sûrs. Je dirais que les pays du G7 sont des tiers pays sûrs pour les Ouïghours et d'autres groupes, comme les Hongkongais et les Tibétains, visés par la répression transnationale.

En examinant la situation des Ouïghours, on constate qu'ils sont nombreux dans des pays tiers qui ne font pas partie du G7. Ces pays tiers sont-ils sûrs pour les Ouïghours de la Chine?

On connaît le rapport Wilson, publié en 2022, qui faisait état de 1 574 cas documentés d'expulsion « à la demande de la Chine ». Quelle est la situation aujourd'hui?

Mehmet Tohti: La situation n'a pas changé depuis la publication du rapport Wilson, il y a plusieurs années. Elle est possiblement en train d'empirer à cause de l'influence croissante de la Chine sur ces pays et de la dépendance diplomatique et économique de ces pays sur la Chine. De plus, ces pays ont peut-être tendance à voir et à accepter la Chine comme un levier à utiliser contre les puissances occidentales. Pour cette raison, ils dépendent plus que jamais de la Chine. Les communautés ouïghoures victimisées et les personnes vulnérables paient le prix fort.

Comme vous vous en souviendrez, l'an dernier, la Thaïlande a renvoyé 40 Ouïghours en Chine. Pas plus tard que le mois dernier, les Nations unies ont publié un rapport indiquant que les Ouïghours déportés ne pouvaient pas être retrouvés. On ne sait pas s'ils sont en prison, en sécurité ou avec leur famille. Le gouvernement chinois a refusé de rendre des comptes à ce sujet.

Plusieurs États en Asie centrale ne sont pas sûrs, comme le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, l'Azerbaïdjan et même la Turquie, et au Moyen-Orient, l'Égypte, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ne sont pas sûrs.

Sameer Zuberi: En général, ces États ne sont pas sûrs.

Merci de consigner ces informations au compte rendu.

J'aimerais m'adresser à M. Deibert.

Je sais que vous avez fait beaucoup de travail sur la surveillance et la répression transnationale au Citizen Lab. J'aimerais que vous nous parliez de vos recherches.

Comment les États procèdent-ils, selon vos recherches électroniques? Quels sont les États impliqués?

Ronald J. Deibert: C'est une bonne question.

Nous nous concentrons sur le volet numérique de la répression transnationale. Habituellement, les gouvernements utilisent divers outils de surveillance et de piratage, dont bon nombre sont maintenant disponibles sur le marché. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons observé une explosion du nombre de cas de répression dans le monde au cours des 15 dernières années.

L'écosystème numérique est mal sécurisé, et les médias sociaux sont un vecteur parfait pour harceler et intimider les gens. Bien sûr, il existe maintenant un marché de surveillance mercenaire large-

ment non réglementé d'entreprises qui fournissent aux gouvernements, sous prétexte de lutter contre le crime et le terrorisme, des outils qui leur permettent de détecter les appareils de militants politiques et de dissidents dans d'autres pays et d'y accéder.

Ce marché connaît actuellement un essor fulgurant. Il y a très peu de réglementation à ce sujet. Il y a très peu de transparence dans ce domaine, et divers gouvernements utilisent ces outils pour cibler des gens à l'étranger.

• (1620)

Sameer Zuberi: Y a-t-il des entreprises, des groupes ou des gouvernements en particulier qui se démarquent dans ce genre d'activités?

Ronald J. Deibert: Oui, tout à fait. Il y a des entreprises qui ont joué un rôle de premier plan dans nos recherches, comme NSO Group, le fabricant du logiciel espion Pegasus. De nombreuses personnes dans cette salle en ont peut-être entendu parler en raison des reportages de la presse et des recherches techniques du Citizen Lab.

Au cours des 10 dernières années, il y a eu des dizaines de cas où des gouvernements ont utilisé ces renseignements à des fins d'espionnage national ou international. NSO Group, qui, soit dit en passant, a été sanctionné par les États-Unis, n'est qu'une entreprise parmi d'autres dans un marché en pleine croissance. Il y a des entreprises américaines, italiennes, espagnoles et dans le Golfe. La réalité, c'est que c'est un marché très lucratif.

Il y a un grand appétit pour cette technologie, un appétit qui se résume au fait qu'on se promène tous avec un téléphone. On le garde avec soi à la maison et on le laisse sur la table de chevet. Cet appareil peut être sûr à un moment donné, puis le moment d'après, il achemine des données vers un bunker quelque part à l'autre bout du monde.

Dans le cadre de nos recherches, grâce à des analyses techniques minutieuses, nous rencontrons les victimes et analysons leurs téléphones. Dans bien des cas, nous constatons que ces personnes ont été espionnées à leur insu. Quelqu'un dans un autre pays peut allumer la caméra ou le microphone d'une personne, consulter tous les comptes de réseaux sociaux actuels et passés d'une personne, et, surtout, suivre tous les déplacements d'une personne pour la faire enlever ou agresser, ou, dans le pire des cas, la faire assassiner.

Le président: Merci, monsieur Zuberi.

J'invite M. Alexis Brunelle-Duceppe à prendre la parole.

[Français]

Vous avez la parole pour sept minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres pour cette importante étude.

Monsieur Tohti, je serai à vos côtés, jeudi prochain, si vous le désirez, pour la conférence de presse visant à souligner les 20 ans d'incarcération de M. Celil.

Je pense qu'une des façons de contrer la répression transnationale, c'est d'être cohérent avec les positions ou les décisions politiques qu'on prend.

Je veux vous parler de la motion M-62, qui reconnaissait le génocide des Ouïghours et qui proposait notamment « d'accélérer l'entrée au pays de 10 000 Ouïghours et autres musulmans turciques ayant besoin de protection pour une période de deux ans à compter de 2024 ».

Selon vous, est-ce que le gouvernement canadien a tenu sa promesse? Est-ce que les objectifs de la motion M-62 ont été atteints?

[Traduction]

Mehmet Tohti: Le programme de la motion M-62 a été mis aux voix à la Chambre. Le gouvernement a accepté le programme et a promis au Parlement qu'il le mettrait en œuvre.

Le programme a été lancé le 1^{er} janvier 2024, et il est toujours en cours près de deux ans et demi plus tard. La seule préoccupation est que nous n'avons pas encore fait venir 10 000 personnes. Nous n'avons même pas encore fait venir 1 000 personnes. Nous en avons probablement accueilli moins de 500 en deux ans. Si les progrès continuent à ce rythme, il faudra peut-être 20 ou 40 ans pour faire venir les 10 000 personnes ici.

Pour cette raison, j'exhorte le gouvernement du Canada à respecter cette promesse et cette volonté parlementaires, et j'exhorte la ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté à ré-examiner ce programme une fois de plus pour en accélérer l'exécution.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je pense qu'on se côtoie suffisamment pour qu'on dise que j'ai beaucoup d'amis dans la communauté ouïghoure. Nous entendons régulièrement des témoignages des membres de la diaspora ouïghoure qui sont sur le territoire québécois ou canadien. Ces gens disent subir des pressions, faire l'objet d'une surveillance et recevoir des menaces visant leurs proches restés en Chine. C'est souvent ça, la répression transnationale: on utilise les membres d'une diaspora présente sur un territoire en menaçant leurs proches ou leurs familles en Chine.

Compte tenu de ce que vous avez vu du nouveau gouvernement canadien durant les derniers mois ou la dernière année, est-ce que vous pensez que le Canada prend au sérieux les menaces faites à la diaspora ouïghoure actuellement présente sur le territoire?

• (1625)

[Traduction]

Mehmet Tohti: C'est ce qui préoccupe de nombreux Canadiens, car l'oppression transnationale, le génocide des Ouïghours, le travail forcé, la technologie de surveillance et les nombreuses entreprises de haute technologie chinoises qui exercent leurs activités au Canada font partie du débat public depuis des années. Il y a même eu une enquête publique sur l'oppression transnationale, et des commissions indépendantes ont formulé des recommandations à ce sujet.

Si on prend le dossier dans son ensemble, qu'on regroupe tous les éléments et qu'on examine la mise en œuvre, on constate qu'il y a beaucoup de problèmes pour ce qui est de donner suite aux questions de politique discutées précédemment et aux recommandations présentées par le commissaire. Par exemple, le gouvernement a promis à trois reprises un projet de loi sur le travail forcé des Ouïghours — dans le budget de 2023, dans le budget de 2024 et dans l'Énoncé économique de l'automne 2024 — mais le gouvernement n'a déposé aucun projet de loi à ce sujet.

Maintenant qu'on commence à examiner l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, la question revient sur le tapis. Pour cette raison, il est important de renforcer la position du Canada et son influence en adoptant ce projet de loi. Il nous faut une loi fédérale pour prendre des mesures.

Nous devons également protéger les communautés victimisées contre l'oppression transnationale de pays comme la Chine et l'Iran. Il est important d'adopter la loi proposée par le commissaire et de modifier les lois selon ses recommandations. Nous devrions mettre en œuvre ces mesures dès que possible.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci de votre réponse.

Monsieur Chan, j'ai l'honneur d'être un des parrains de Hong Kong Watch. Une certaine amitié s'est développée entre nous au fil des années.

Je veux vous parler du dossier du Mandatory Provident Fund. Est-ce que ce n'est pas là un exemple de répression transnationale involontaire? En effet, des sociétés canadiennes d'assurance respectent les lois hongkongaises. Les autorités hongkongaises, par l'entremise de ces mêmes lois, exercent de la répression transnationale en faisant en sorte que des opposants au régime ou des réfugiés hongkongais au Canada ne puissent avoir accès à leur pension.

Je ne lance pas la pierre à ces sociétés, mais ne participent-elles pas involontairement à la répression transnationale en empêchant les personnes qui sont ici, au Canada, d'avoir accès à ces fonds?

[Traduction]

Landson Chan: Oui, tout à fait. C'est clairement une forme de répression transnationale. Par ailleurs, on milite sur la question du régime de pension obligatoire... depuis très longtemps, parce que ce qui se passe ici, c'est que ce sont des fonds qui ont été accumulés à Hong Kong. C'est essentiellement un fonds de pension, mais en raison de la loi de Hong Kong...

Parfois, quand il est question de réfugiés, la situation est encore plus grave. Les dirigeants peuvent appliquer la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong dès maintenant et s'en servir comme un moyen d'empêcher ces personnes d'accéder aux fonds. Elles perdront ces fonds, peut-être de façon permanente, et certaines... Même si c'est temporaire, ça n'a pas de sens.

Nous devons faire quelque chose pour nous assurer que ces personnes récupèrent leur argent, au lieu de laisser le gouvernement chinois leur mettre des bâtons dans les roues.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Ai-je encore du temps de parole, monsieur le président?

[Traduction]

Le président: Vous avez 15 minutes. Non, c'est 15 secondes.

Alexis Brunelle-Duceppe: J'ai 15 minutes? Pas de problème.

[Français]

Comme il ne me reste que 15 secondes, je vais reprendre la parole lors du prochain tour de questions.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

[Traduction]

J'invite Mme Yip à prendre la parole pour cinq minutes.

Madame Yip, vous avez la parole.

Jean Yip (Scarborough—Agincourt, Lib.): Je remercie tous les témoins d'être venus aujourd'hui et de nous avoir fait part de leur expertise.

Ma question s'adresse à M. Chan.

À part vos commentaires très détaillés sur les activistes, quelles sont les répercussions de la répression transnationale sur l'ensemble de la communauté hongkongaise au Canada?

• (1630)

Landson Chan: À part les cas dont j'ai parlé, la communauté en général a peur de s'exprimer. Même quand des événements sont organisés, je pense que les gens hésitent à y participer parce qu'ils peuvent voir l'influence du gouvernement chinois au Canada. Effectivement, ça a créé un effet paralysant pour tous les membres de la communauté, surtout après ce qui est arrivé à Joe Tay. Sa campagne a été gravement perturbée. Ce n'est pas une élection juste pour lui si on le harcèle à ce point et qu'on lui fait peur.

La plupart des communautés de Hong Kong sont conscientes de la situation. Je dirais qu'il y a un effet paralysant et que les gens ont très peur de s'exprimer.

Jean Yip: Est-ce que d'autres services de police ont été dénoncés au Canada?

Landson Chan: À ma connaissance, selon mes recherches, on en a découvert deux à Montréal et trois à Toronto. Je crois que les deux à Montréal ont déjà fermé, mais sans que la GRC porte d'accusations.

Jean Yip: Quelles sont vos recommandations pour rassurer la communauté de Hong Kong et les Canadiens en général au sujet de la désinformation?

Landson Chan: La chose la plus urgente à faire en ce moment est de mettre en œuvre la loi sur le registre des agents étrangers adoptée en 2024. Le cadre est déjà là, mais on tarde à la mettre en œuvre et à offrir une meilleure protection, surtout aux personnes à haut risque. Il s'agit d'un mécanisme clair qui permet aux personnes ciblées par la répression transnationale de faire des signalements et, éventuellement — potentiellement — d'entamer une poursuite.

Jean Yip: Comment la répression transnationale visant les communautés hongkongaises au Canada se compare-t-elle à celle dans d'autres pays?

Landson Chan: Si on compare à d'autres pays, je dirais que la situation est tout aussi mauvaise ici. Regardez ce qui se passe au Royaume-Uni en ce moment. Un procès est en cours pour les espions du Bureau économique et commercial de Hong Kong.

Il semble qu'on en entende moins parler au Canada en ce moment, mais si on revient à la campagne électorale de 2025... J'ai parlé à Joe Tay en personne, et on a découvert qu'il y avait eu beaucoup d'activités pendant la période électorale. Par exemple, et je ne l'ai pas mentionné tout à l'heure, M. Tay a été accusé d'évasion fiscale à Hong Kong pendant la période électorale. Les accusations portées contre lui ont été abandonnées dès la fin de la période électorale.

Jean Yip: Merci.

Monsieur Deibert, vous avez parlé de répression numérique. Comment l'intelligence artificielle est-elle utilisée dans la répression numérique?

Ronald J. Deibert: L'intelligence artificielle s'impose à une vitesse phénoménale. Elle est arrivée soudainement, et elle s'insère partout, y compris dans le monde de la répression transnationale.

De notre point de vue, ce que nous examinons quand nous effectuons nos recherches fondées sur des données probantes au sujet des auteurs de menaces qui se livrent à l'oppression transnationale... L'intelligence artificielle est utilisée dans tout le spectre. Elle peut être utilisée, par exemple, pour créer des vidéos hypertriquées visant à dénigrer quelqu'un ou à diffuser de fausses nouvelles à son sujet. Elle est également utilisée pour le ciblage — pour essayer de mieux comprendre comment avoir accès à une personne et suivre ses activités, en ce qui concerne les données accessibles à un État. L'intelligence artificielle peut être utilisée pour analyser toutes ces données à grande échelle. Elle peut servir à faire de la reconnaissance sur l'appareil d'une personne.

Il y a tout un éventail de préjudices associés à l'intelligence artificielle. J'ai d'ailleurs recommandé que le gouvernement prenne ces préjudices au sérieux et commence à proposer une réglementation qui peut à tout le moins nous aider à atténuer ces préjudices de manière plus globale.

• (1635)

Jean Yip: Outre la réglementation, y a-t-il quelque chose que peut faire le gouvernement pour faire face aux capacités de désinformation offertes par l'intelligence artificielle? Le phénomène peut prendre beaucoup d'ampleur, et rapidement, car ces systèmes se recalibrent et apprennent constamment, et ainsi de suite.

Le président: Je vous demanderais de répondre rapidement, car le temps est écoulé.

Ronald J. Deibert: Je pense que, dans l'ensemble, bon nombre des solutions à ces problèmes doivent venir des administrations locales et de la base, plutôt que du gouvernement, qui ferait quelque chose de central. Je me ferai un plaisir de vous en dire plus à ce sujet.

Le président: Merci, madame Yip.

J'invite Mme Kronis à prendre la parole pour cinq minutes.

Tamara Kronis (Nanaimo—Ladysmith, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vais adresser mes questions au professeur Deibert.

Imaginons que le monde est une grande maison dans laquelle nous vivons tous. L'écosystème numérique mondial serait sans doute la plomberie, et vous avez une excellente vue sur cet élément. Je me souviens qu'à la fin des années 1990, alors que je comptais parmi vos étudiants, le Citizen Lab n'était encore qu'une idée, un magnifique projet que vous vouliez réaliser. Aujourd'hui, 25 ans plus tard, le Citizen Lab a maintenant la capacité de faire enquête sur les nouvelles menaces à la démocratie, aux droits de la personne et à la sécurité mondiale d'un point de vue numérique, d'une manière qui permet de saisir une partie de cette réalité, en fusionnant tous les éléments, dont la finance internationale et la défense.

Dans votre déclaration liminaire, vous avez mentionné que les gens fuient des régimes oppressifs et constatent après leur arrivée au Canada qu'ils ne sont pas allés aussi loin qu'ils le pensaient. Des témoins nous ont parlé aujourd'hui de leurs expériences personnelles ou des expériences que des personnes qu'ils connaissent ont vécues par rapport à la répression transnationale.

Avez-vous des réflexions dont vous pourriez nous faire part après avoir écouté la discussion et assimilé tout ce qui a été dit?

Ronald J. Deibert: Dans le cadre de nos recherches, qui tendent à être de nature technique parce que nous effectuons des analyses d'investigation, nous sondons les réseaux et effectuons beaucoup de travail de détective. Nous parlons aussi aux gens pour comprendre leurs expériences dans une optique très ciblée. Ce que nous disent ces gens ressemble beaucoup à ce que nous entendons de la part des victimes, surtout en ce qui concerne les effets paralysants qui sont décrits. J'ai parlé à des gens qui se sont fait pirater leur téléphone par un gouvernement qu'ils ont fui, et la simple présence d'un téléphone les rend anxieux. Ils se sentent impuissants face aux technologies, comme Internet, et ils ne veulent plus les utiliser, ce qui est vraiment très intéressant quand on pense au fait qu'il y a 25 ans, la plupart des gens supposaient que ces technologies allaient amener une vague de libéralisation et de démocratisation. Nous voyons exactement le contraire. Les gens se replient sur eux-mêmes, ne se connectent pas aux réseaux de leur diaspora, ne répondent pas au téléphone et n'utilisent pas les médias sociaux parce que c'est de là que viennent les préjugés.

Tamara Kronis: La vérificatrice générale nous a dit ce matin que l'Agence des services frontaliers du Canada a non seulement pris du retard dans l'embauche des 1 000 agents dont nous avons entendu parler à maintes reprises, mais elle a en fait perdu 3 400 employés à temps plein.

Les organismes canadiens d'application de la loi sont-ils adéquatement équipés et formés pour repérer ces menaces et y réagir? Si la réponse est non, y a-t-il des obstacles structurels qui minent l'efficacité? Est-ce un manque de volonté? Qu'avez-vous à dire à ce sujet?

Ronald J. Deibert: C'est une bonne question. Je vous remercie.

Tout ce que je peux vous dire, c'est ce que nous entendons des victimes. Encore une fois, les victimes nous répètent que, quand elles signalent un de ces cas aux autorités locales, il y a habituellement beaucoup d'incertitude qui s'ensuit, et elles ne savent pas quoi faire. C'est compréhensible, car dans bien des cas, nous parlons d'un gouvernement étranger à l'autre bout du monde, et c'est quand on peut savoir d'où provient la menace. Les victimes ne peuvent pas faire grand-chose.

Il y a quelques exceptions. Par exemple, j'ai entendu parler de la police régionale d'York, qui a fait un travail très impressionnant pour créer un guide interne sur la façon de traiter ces cas. Je vous cite donc cet organisme à titre d'exemple.

De façon générale, cependant, je pense que la formation doit être grandement améliorée. Il nous faut aussi une bien meilleure éducation au niveau local dans tout le pays pour que les entités et les organismes de première ligne comprennent ce à quoi ils ont affaire. Il y a encore un manque de compréhension de ce qui se passe ici.

• (1640)

Tamara Kronis: Une autre chose que je trouve fascinante par rapport à votre travail, c'est que vous êtes intégré à une université, située au cœur de la ville. Il y a des manifestations, des incidents et des événements tout autour de vous.

Qu'avez-vous observé en ce qui concerne le rôle que joue la répression transnationale sur les campus universitaires et la façon dont ces campus sont exploités à cette fin d'une manière ou d'une autre?

Ronald J. Deibert: En tant que professeur d'université, je constate que les universités sont soumises à beaucoup de pression de toutes sortes de sources en ce moment, et pas seulement sur le sujet de cette audience. La liberté d'enseignement est menacée, ce qui est décourageant pour quelqu'un comme moi qui travaille sur des questions de pointe.

En ce qui concerne la répression transnationale, bien sûr, les étudiants n'en sont pas à l'abri. Je dirai une chose à ce sujet: de manière générale, mon impression est que — et je me fonde sur la vue que nous avons sur le sujet d'aujourd'hui — la plupart des gouvernements qui se livrent à des actes de répression transnationale ne pensent pas vraiment au pays dans lequel habite la victime; ce n'est qu'une considération secondaire.

Ils veulent simplement s'attaquer à une personne qui vient de leur pays et qui représente un problème pour eux. Ils veulent neutraliser ce problème. Le pays où la personne vit, son lieu de résidence et le fait qu'elle soit étudiante ou propriétaire d'entreprise ont moins d'importance. Ils en tiendront peut-être compte dans le calcul des risques, et il est important que nous le comprenions pour trouver des moyens de dissuasion efficace au pays.

Ce n'est pas qu'ils s'en prennent au Canada ou aux Canadiens. Ils s'en prennent aux Ouïghours, aux Iraniens, aux Hongkongais, et cetera. Le pays dans lequel ils se trouvent n'a que peu d'importance.

Merci.

Le président: Merci.

J'invite M. Brunelle-Duceppe à prendre la parole pour cinq minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Deibert, le fait que vous avez soulevé la question des appareils électroniques m'interpelle particulièrement. Personnellement, il a fallu que je change mon téléphone à quelques reprises, parce que je savais qu'il avait été compromis. Je vais être clair: je n'ai jamais eu peur pour ma sécurité. Toutefois, c'est par l'entremise de ce téléphone que je communique avec des activistes ou des opposants à certains régimes, grâce à des applications cryptées. On m'a expliqué que les responsables n'avaient rien contre moi, mais qu'ils cherchaient, par l'entremise de mon téléphone, à connaître les personnes à qui je parlais pour les identifier, entre autres. Il y a donc quand même un problème assez spécial à cet égard.

Vous avez dit qu'il faudrait qu'il y ait beaucoup d'initiatives locales. J'aimerais avoir votre interprétation des choses sur le plan général. Quand il est question de répression internationale, on parle de quatre pays: l'Iran, la Russie, mais aussi l'Inde et la Chine. Dernièrement, on a senti le gouvernement canadien se rapprocher de l'Inde et de la Chine, ou avoir un réchauffement diplomatique et commercial avec ces pays.

Est-ce que vous ne voyez pas là un défi? Selon vous, est-ce qu'on devrait être plus prudent relativement à ce genre de réchauffement, que ce soit sur le plan diplomatique ou commercial, puisque, visiblement, ces forces sont toujours actives en matière de répression transnationale sur le territoire canadien?

[Traduction]

Ronald J. Deibert: Je vais répondre dans ma langue si ça vous va.

Ce sont deux questions distinctes.

En ce qui concerne la première question, vous parlez essentiellement des technologies de piratage et des logiciels espions, qui sont offerts commercialement aux gouvernements. Les gouvernements n'ont pas tous accès aux mêmes outils, et ils ne procèdent pas tous de la même façon pour ce qui est du cyberespionnage. Les approches des différents pays, comme la Russie et la Chine, sont légèrement différentes.

Il y a aussi un marché commercial pour certaines des technologies de surveillance les plus avancées et les plus sophistiquées qui sont accessibles à des dizaines d'autres gouvernements. Dans votre question, vous avez mentionné quatre pays seulement. Ces quatre acteurs, bien sûr, sont de grands acteurs dans le domaine de la répression transnationale, mais des dizaines d'autres gouvernements se livrent régulièrement à des actes de répression transnationale grâce à ce marché commercial.

Que pourrait-on faire pour régler ce problème? C'est un problème extrêmement difficile à résoudre, parce qu'on parle de cyberespionnage, un domaine très difficile à réglementer. Le Canada s'est engagé, avec 26 autres pays, à mieux réglementer le marché commercial des logiciels espions. Nous avons pris cet engagement, mais pour autant que je sache, jusqu'à maintenant, nous n'avons presque rien fait pour le respecter.

C'est là que je pense que nous devons faire mieux. Nous devons travailler avec d'autres pays pour mieux réglementer l'industrie qui met des outils entre les mains de ces gouvernements et leur permet d'exercer une répression transnationale.

Je suis désolé, mais quelle était la deuxième question?

• (1645)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que vous croyez qu'on devrait être plus prudent lorsqu'on parle de réchauffement diplomatique et commercial avec des gens qu'on sait responsables d'une répression transnationale?

Vous avez beaucoup parlé d'initiatives locales, mais je pense qu'il faut aussi faire quelque chose sur le plan global, donc à l'échelle du gouvernement fédéral, en ce qui concerne les relations internationales.

Est-ce que ça vous inquiète? Est-ce que vous pensez qu'on devrait être plus prudent en ce qui concerne ces nouvelles actions?

[Traduction]

Ronald J. Deibert: Je vous remercie.

Oui, je pense vraiment que c'est un problème. Si on commence à ne pas tenir compte du fait que ces gouvernements sont des acteurs importants qui se livrent à la répression transnationale contre des citoyens canadiens, des immigrants et des réfugiés au Canada, dans le fond, on balaie toute la question du revers de la main en se disant qu'on se trouve maintenant en terrain inconnu. À mon avis, c'est problématique, parce qu'on se trouve à envoyer comme message à ces gouvernements qu'on ne travaille plus sérieusement à combattre ce phénomène.

C'est arrivé dans le passé. En 2018, on a découvert qu'un résident permanent canadien, Omar Abdulaziz, un Saoudien de naissance, s'est fait pirater son téléphone au moyen du logiciel espion Pegasus par l'Arabie saoudite alors qu'il était étudiant à Sherbrooke, au Qué-

bec. Le gouvernement en a très peu parlé, voire pas du tout. Je crois que quand on ne parle pas de ces cas et qu'on ne prend pas position, on invite ce genre d'acte de répression.

Franchement, ce point de vue est souvent perçu comme idéaliste, alors qu'en fait, c'est une question de sécurité nationale, dans la mesure où le Canada n'est pas une grande puissance. Notre sécurité nationale dépend du droit international et des droits internationaux de la personne. Si nous ne nous exprimons pas haut et fort à ce sujet, si nous ne prenons pas fermement position à ce sujet, nous agissons à nos risques et périls.

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe. Le temps est écoulé.

J'aimerais demander à Mme Dhillon de prendre la parole pour cinq minutes.

Anju Dhillon (Dorval—Lachine—LaSalle, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais commencer par M. Deibert.

Vous avez parlé un peu de la réglementation entourant l'intelligence artificielle. Quels types de réglementation recommanderiez-vous?

Ronald J. Deibert: Je pense que, avant même de passer à la réglementation, nous devons commencer par parler de cette technologie sur le ton sobre qui s'impose. C'est une technologie très impressionnante, comme vous l'avez tous constaté, j'en suis sûr, mais les préjudices inimaginables qu'elle facilite dans un large éventail de domaines sont tout aussi impressionnants.

Il me semble que les signaux de la part du gouvernement et de notre ministre de l'Intelligence artificielle indiquent une perspective plutôt enthousiaste et une réflexion sur la façon dont nous pouvons tirer parti de cette technologie sur le plan commercial. Ce n'est pas suffisant. Je pense que, surtout de la part du ministre chargé de ce dossier, il faut envoyer un message aux gens qui dit: « Écoutez, nous comprenons que l'intelligence artificielle a ses avantages, mais elle apporte aussi des préjudices, et nous devons prendre des mesures pour y remédier. »

D'abord et avant tout, je pense que la réglementation doit imposer plus de transparence aux plateformes. Quand on pose une question à ChatGPT, à Anthropic ou à d'autres plateformes, elle est envoyée dans une grosse boîte noire. On ne sait pas ce qui se passe dans ces entreprises, ce qu'elles font avec les données ou à qui elles les communiquent. Vous pouvez être sûrs que certaines de ces entreprises partagent les données avec des organismes d'application de la loi et de renseignement d'autres pays, qui pourront ensuite les utiliser comme une arme dans leurs activités de répression transnationale.

Je pense que nous devons commencer par ouvrir la boîte noire de ces plateformes et les soumettre à un examen externe et indépendant.

Anju Dhillon: Vous avez mentionné qu'il y a plusieurs types de répression transnationale et que, de nos jours, ces activités se font surtout avec l'intelligence artificielle et en ligne. Si nous pouvions revenir un peu en arrière, quels étaient les moyens utilisés avant?

• (1650)

Ronald J. Deibert: Je pense qu'examiner cette question dans le temps est un exercice très révélateur. Si on pense à ce que devait faire un mauvais acteur de l'autre côté de la planète pour s'en prendre à un dissident au Canada il y a 25 ou 50 ans, on réalise que c'était une tâche très difficile. Il devait envoyer un agent sur place, le faire entrer au pays. L'agent devait suivre physiquement sa cible. Il pouvait essayer d'installer un dispositif chez le dissident pour l'écouter à son insu.

Aujourd'hui, grâce au type de technologie de surveillance que j'ai décrit, en un clic, on peut s'ingérer dans tous les aspects de la vie d'une personne. On peut savoir tout ce que fait la personne et avec qui elle parle. On peut activer la caméra et écouter clandestinement une conversation sans difficulté. On peut remonter dans le temps en examinant tous les courriels envoyés.

On a fait un bond prodigieux pour ce qui est non seulement du potentiel de surveillance, mais aussi du potentiel de répression transnationale. C'est pourquoi je pense que nous sommes en situation de crise en ce qui concerne les outils dont disposent les acteurs. Je sais qu'on accorde beaucoup d'attention à l'Iran dans le cadre de cette audience parce qu'on en entend parler dans les médias ces temps-ci, mais encore une fois, je dois souligner qu'il y a des dizaines de pays dans de nombreuses régions du monde qui ciblent des Canadiens de différentes origines. Les expériences rapportées par les Hongkongais et les Ouïghours correspondent à ce que j'entends de façon générale.

Anju Dhillon: Pourriez-vous nommer certains de ces pays?

Ronald J. Deibert: Le Rwanda est un auteur important d'actes de répression transnationale. Il est très rarement mentionné, car il est souvent considéré comme un exemple de réussite. C'est un pays au passé complexe. Son président est très populaire. Il y a beaucoup d'investissements dans la région. Néanmoins, si vous parlez à des dissidents rwandais, ils vous raconteront tous des histoires d'horreur qui comportent non seulement des activités de surveillance ciblée, mais aussi des enlèvements et des assassinats ciblés.

Il y a beaucoup d'autres pays. Toutes les régions du monde comptent des pays qui pratiquent la répression transnationale.

Anju Dhillon: J'allais aussi vous poser cette question, mais on semble y avoir répondu en partie.

Diriez-vous que la répression transnationale est aujourd'hui en hausse plus que jamais? Est-ce grâce à la technologie, ou y a-t-il une autre raison?

Ronald J. Deibert: Oui, je pense que la technologie est responsable de la hausse. Nous sommes certainement submergés. Nous sommes un petit groupe de recherche, mais nous sommes inondés de demandes de renseignements de personnes qui ne savaient pas vers qui se tourner. Ils sont perdus. Ils s'adressent à un groupe de recherche universitaire pour obtenir de l'aide. Dans bien des cas, ce n'est pas le bon endroit. Nous ne sommes pas organisés pour offrir ce type d'aide. C'est pourquoi je préconise un soutien accru pour les réfugiés et les immigrants au niveau local. Les personnes ciblées ont besoin de gens au sein de leurs communautés pour les orienter. Il ne fait aucun doute que cette technologie est en plein essor.

Anju Dhillon: D'après tous les témoignages que nous avons entendus au Comité, la répression transnationale se fait aujourd'hui de façon plus psychologique. Si on réduit les gens au silence, il n'y a pas de controverse. Diriez-vous qu'il s'agit plutôt d'une guerre psychologique?

Ronald J. Deibert: C'est plus psychologique.

Les données empiriques indiquent qu'il y a une forte composante genrée dans la répression transnationale. Nous constatons que les femmes, en particulier celles des sociétés conservatrices, sont ciblées différemment des hommes. Cela implique souvent l'utilisation de vidéos hypertruquées destinées à incriminer, à placer une personne dans une position embarrassante qui lui fera craindre de s'exprimer parce que quelque chose de ce genre pourrait gâcher des relations, familiales ou autres.

J'aimerais revenir à votre question sur l'explosion du nombre de cas. Je veux vraiment mettre l'accent sur la situation aux États-Unis. Je sais que certains collègues ici présents parlaient d'agir à l'unisson. Je ne suis pas du tout d'accord. Un risque majeur de répression transnationale se profile à l'horizon, et il vient du sud de la frontière. Il suffit d'ouvrir un journal pour lire que des agents de l'ICE enlèvent des gens dans les rues et assassinent des citoyens sans aucune répercussion.

Je prédis que cela finira par se propager à notre pays. Nous devons tenir compte du fait que le pays au sud de la frontière, qui était notre allié, menace régulièrement notre souveraineté et qu'il fait maintenant des rafles et expulse des gens. C'est un risque majeur pour la répression transnationale à l'avenir.

• (1655)

Le président: Je vous remercie.

J'invite maintenant M. Davies à prendre la parole pour cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Je vous remercie, monsieur le président.

J'aimerais passer à deux sujets différents.

Permettez-moi de commencer par M. Tohti.

Un de mes concitoyens est assez bien connu à l'échelle internationale. Il vit dans la région de Niagara. Jimmy Lai est un investisseur de premier plan dans la région de Niagara. Il a investi des milliards de dollars, probablement, dans le secteur immobilier et il a créé des milliers d'emplois. Il est très connu et respecté à Niagara. Il a été arrêté à Hong Kong et sa peine est sans cesse modifiée.

Pouvez-vous établir des parallèles avec votre discussion initiale concernant Huseyin Celil? Quelle est votre impression de l'affaire Jimmy Lai et quelle en sera, selon vous, l'issue?

Mehmet Tohti: C'est une question importante.

Huseyin Celil, malgré sa citoyenneté canadienne, a été la première victime signalée de répression transnationale menée par un pays étranger hostile. Jimmy Lai est dans la même situation. Jimmy Lai et Huseyin Celil sont les visages publics de la répression transnationale. On peut les voir. On peut les visualiser et on peut comprendre leur situation.

Comme vous l'avez dit, leurs proches peuvent être citoyens canadiens. Je l'ignore. La famille et les amis de Jimmy Lai vivent peut-être au Canada et y ont peut-être des investissements. Huseyin Celil et sa femme ont quatre enfants. Certains sont nés au Canada et sont citoyens canadiens. C'est aussi la destruction de la famille. Cela a une incidence profonde sur la liberté des personnes et d'autres membres de la communauté. Cela suscite la peur et cela constitue une menace pour la liberté des personnes.

Fred Davies: La différence, dans ce cas-ci, c'est qu'il y a eu des communications avec Jimmy Lai.

Les deux cas sont distincts, mais semblables. Pourquoi pensez-vous que le gouvernement chinois agit ainsi et avez-vous une idée de la façon dont cela pourrait se terminer?

Mehmet Tohti: L'intention fondamentale du gouvernement chinois est de faire taire les détracteurs du gouvernement chinois dans des pays tiers, dans des pays libres, comme le Canada.

Le gouvernement chinois utilise ce genre de tactiques pour réduire au silence non seulement les Ouïghours, les Tibétains et les Hongkongais, mais aussi certains citoyens chinois. C'est une ingérence dans la liberté de personnes libres dans des pays libres: les forcer à travailler, à être des informateurs ou à garder le silence sur toute activité ou initiative allant à l'encontre du gouvernement chinois.

Il est important de ne jamais cesser de soulever cette question.

Fred Davies: Merci. Je vous remercie de vos observations.

Professeur Deibert, vous avez fait référence aux accords sur les logiciels espions que de nombreux pays ont signés. Il me semble que, pendant que nous signons des accords, quelqu'un est en train de concevoir une meilleure souricière. Cette technologie évolue considérablement.

Monsieur Kahn, je vous remercie de vous être déplacé. Que voyez-vous à l'horizon? Quelle est la situation aux États-Unis en ce qui concerne les questions transnationales? Où cela nous mène-t-il?

Tzvi Kahn: C'est une question compliquée.

En ce qui concerne l'Iran, je crois que la menace va demeurer, et nous devons garder l'œil ouvert. La République islamique prépare depuis longtemps des actions aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, bien entendu. Cela va se poursuivre aussi longtemps que le régime restera au pouvoir.

En fin de compte, du point de vue des États-Unis et du point de vue de l'Occident, il est dans notre intérêt que ce régime tombe. Je pense que ce devrait être l'objectif ultime de la politique occidentale, des États-Unis et de nos alliés.

Je pense que tant que ce sera le cas, la répression transnationale restera un problème majeur aux États-Unis.

• (1700)

Fred Davies: Je vous remercie.

Professeur Deibert, j'ai le même genre de question concernant l'aspect technologique des choses. Quand nous nous sommes penchés sur l'intelligence artificielle il y a quelques années, cela dépassait notre entendement. Maintenant, elle est dans tout ce que nous faisons.

Quel avenir se dessine, selon vous, avec l'amélioration de ces souricières, et que pouvons-nous faire pour aider à atténuer les dommages futurs? Il semble que, chaque fois qu'on prend le temps de souffler, la menace prend de l'ampleur, et on sait de moins en moins comment y remédier.

Le président: Il vous reste quelques secondes. Nous avons déjà dépassé d'une minute le temps imparti.

Ronald J. Deibert: Je dirais que cela peut sembler terrifiant. L'éventail des sujets que nous décrivons est extrêmement large.

Je pense que la seule façon de s'y attaquer est de le faire un problème à la fois: en décortiquant une question particulière que nous pouvons mieux régler et en nous concentrant sur elle, plutôt que de réfléchir à la façon de changer toute la constellation des problèmes liés aux technologies numériques.

Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur Brunelle-Duceppe, je vous invite à prendre la parole pour cinq minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Tohti, vous avez beaucoup parlé de M. Celil, quelqu'un dont le gouvernement ne s'est pas occupé. Je pense que ça devrait interpellier tous mes collègues autour de la table.

Pouvez-vous nous dire si, depuis 20 ans, le gouvernement canadien a tenté ne serait-ce qu'une seule chose pour s'assurer de la libération de M. Celil?

[Traduction]

Mehmet Tohti: De temps à autre, une question a été posée à des représentants du gouvernement, au Parlement et dans divers comités, au sujet de Huseyin Celil. Jusqu'à présent, nous n'avons rien entendu. La seule réponse est que le gouvernement chinois n'a pas reconnu la citoyenneté et a refusé de fournir des services consulaires. À l'exception de communications occasionnelles entre les deux gouvernements, je ne sais pas quelles mesures concrètes le gouvernement du Canada a prises jusqu'à présent.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: On n'a rien entendu au sujet de discussions en coulisses entre le gouvernement canadien et le régime du Parti communiste chinois. En tout cas, pour ma part, je n'ai rien entendu. Bref, je vous remercie de votre réponse.

Plus tôt, avec M. Deibert, nous avons parlé de réchauffement diplomatique et commercial avec Pékin, dernièrement.

Est-ce que vous êtes inquiet quant à l'accord qui a été fait à propos des 49 000 véhicules chinois qui auront accès au territoire canadien avec un taux de droits de douane bien moindre? À la base, ce taux était de 100 %, mais il est rendu à 6,1 %, si ma mémoire est bonne.

Est-ce que vous ne voyez pas là un risque pour la sécurité nationale et publique, dans le sens où ces véhicules peuvent être utilisés pour envoyer de l'information à certains serveurs sur le territoire chinois? Est-ce qu'il n'y a pas aussi un problème lié au travail forcé, puisque, selon certaines études, il y a une utilisation du travail forcé et du travail d'enfants dans certaines chaînes d'approvisionnement et dans la fabrication de certaines composantes de ces véhicules?

[Traduction]

Mehmet Tohti: J'aimerais juste dire une chose avant de répondre à votre question.

Je crois que le premier ministre du Canada devrait appeler la famille et les amis de Jimmy Lai, ainsi que la femme et les quatre enfants de Huseyin Celil. Cette dernière famille s'est fait prendre en photo et a diffusé la photo sur les médias sociaux. Au moins, cette photo voyage à la vitesse de la lumière et parviendra en Chine, et les gens la diffuseront. Huseyin Celil aura peut-être même une rare occasion d'y voir ses enfants.

Dans de nombreux pays, quand un citoyen canadien est emmené par un État hostile, de hauts responsables canadiens rendent immédiatement visite à la famille de la victime ou lui adressent une invitation, et les représentants du gouvernement la soutiennent.

Dans le cas de Huseyin Celil, depuis 20 ans, aucun premier ministre ou ministre n'a appelé les membres de sa famille ou ne leur a demandé directement quelle était leur situation. C'est quelque chose que le gouvernement du Canada devrait faire pour les membres de la famille de Huseyin Celil et de Jimmy Lai.

En ce qui concerne vos questions à propos des véhicules électriques, c'est une grande préoccupation pour tous les Canadiens, parce que les véhicules électriques ont des ordinateurs. Ils peuvent communiquer directement avec le centre d'information chinois ainsi qu'envoyer et transmettre des renseignements personnels. Pour cette raison, il s'agit d'une question de sécurité nationale.

Deuxièmement, il s'agit d'un problème de travail forcé. La production d'aluminium, l'extraction et toutes les autres pièces automobiles se font à l'aide du travail forcé des Ouïghours, ce qui a été bien documenté et exposé dans le rapport exhaustif de la professeure Laura Murphy. Pour cette raison, le gouvernement du Canada devrait étudier cette question. Au lieu d'importer ces véhicules électriques, on devrait les interdire jusqu'à ce qu'on en clarifie les composants.

• (1705)

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que vous pourriez faire parvenir ce rapport au Comité, par l'entremise des analystes?

Monsieur Deibert, vous avez parlé du traité que le Canada a signé le traité concernant les logiciels espions et sur lequel 26 pays ont travaillé. D'un côté du spectre, il y a des pays qui s'entraident pour perpétuer une certaine répression transnationale. De l'autre côté du spectre, il y a des pays qui vont travailler ensemble pour s'entraider afin de développer de nouvelles technologies ou, en tout cas, de partager ces technologies.

Tantôt, vous parliez du Rwanda. Je vous pose une question qui vient du champ gauche, comme on le dit chez nous. Vous n'êtes

peut-être pas au courant, mais je m'essaie. Est-ce que vous êtes en mesure de dire au Comité si les services secrets rwandais ont été formés par un autre pays ou les services secrets d'un autre pays? Est-ce que vous connaissez la réponse, ou est-ce que je m'aventure dans un domaine pour lequel vous n'avez peut-être pas d'expertise?

[Traduction]

Ronald J. Deibert: Pourriez-vous clarifier la question: les services secrets ont été informés par qui, à propos de quoi?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que vous êtes en mesure de dire au Comité par qui les services secrets rwandais ont été formés?

[Traduction]

Ronald J. Deibert: Vous être informé par...?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Non, j'ai dit « formés ».

[Traduction]

Ronald J. Deibert: D'accord, « formés ». Je vous remercie, je comprends votre question, maintenant.

Je ne sais pas qui les a formés, mais les Rwandais ont pu se procurer le logiciel espion Pegasus auprès de NSO Group, qui est une entreprise basée en Israël, pour répondre à votre question.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages sur les répercussions mondiales de la répression transnationale.

[Traduction]

Je remercie tous les témoins. Au nom des membres du Sous-comité et en mon nom personnel, je vous remercie d'avoir été des nôtres et d'avoir pris le temps d'illustrer... et d'éclairer le Sous-comité par vos interventions et vos réponses à nos questions. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

Si vous souhaitez ajouter quelque chose et nous faire part d'autres idées, n'hésitez pas à écrire au président ou à la greffière. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir été présents.

Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>